

## **Annexes Charte d'éthique et « Un sport sans fumée »**

Les annexes ci-après, la Charte d'éthique et « Un sport sans fumée », font partie intégrante des statuts.

### **Annexe 1 : Charte d'éthique**

Ensemble en faveur d'un sport sain, respectueux et correct !  
Les sept principes de la Charte d'éthique du sport

#### **1 Traiter toutes les personnes de manière égale !**

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne sont les éléments d'aucun désavantage.

#### **2 Promouvoir l'harmonie du sport avec l'environnement social !**

Les exigences relatives à l'entraînement et à la compétition sont compatibles avec la formation, l'activité professionnelle et la vie de famille.

#### **3 Favoriser le partage des responsabilités !**

Les sportifs et les sportives sont associés aux décisions qui les concernent.

#### **4 Respecter pleinement les sportifs et les sportives au lieu de les surmener !**

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des individus ne lèsent ni leur intégrité physique ni leur intégrité psychique.

#### **5 Eduquer à une attitude sociale juste et à un comportement responsable envers l'environnement !**

Les relations mutuelles entre les personnes comme l'attitude envers la nature sont empreintes de respect.

#### **6 S'opposer à la violence, à l'exploitation et au harcèlement sexuel !**

La prévention s'effectue sans faux tabous : être vigilant, sensibiliser, intervenir à bon escient.

#### **7 S'opposer au dopage et aux toxicodépendances !**

Expliquer sans relâche et, en cas de consommation, réagir immédiatement.

**[www.spiritofsport.ch](http://www.spiritofsport.ch)**

## **Annexe 2 : « Un sport sans fumée »**

La mise en pratique d'« Un sport sans fumée » implique le respect des exigences suivantes :

- Période sans tabac avant, pendant et après le sport, c.-à-d. une heure avant jusqu'à une heure après l'effort physique.
- Les locaux des clubs sont non fumeur.
- Refus de tout soutien financier par des marques de cigarette.
- Les manifestations sont non fumeur. Cela comprend :
  - les compétitions
  - les réunions (y compris AD/AG)
  - les manifestations spéciales, par ex.
    - soirée de gymnastique
    - « soirée Saint-Nicolas »
    - fête de Noël
    - anniversaires
    - loto du club